



VoyagES13
2026



Espagne



"La Fiesta à Salou"

Du 17 au 21 mars 2026

5 jours / 4 nuits

Hôtel Estival Park Almaris 4**** sup.

Les Points Forts

- ✓ Animation 100 % ES13
- ✓ Tarragone et visite de Montblanc
- ✓ Soirées animées à l'hôtel
- ✓ Boissons aux repas incluses

à partir de 369€ / pers

Base 40 personnes

Jour 1: MARSEILLE SALOU

Rendez-vous des participants et départ par l'autoroute en direction de Nîmes, Montpellier. Arrêt de détente en cours de route et poursuite du voyage jusqu'à la frontière espagnole. Déjeuner libre en cours de route. Continuation en direction de la Costa Dorada pour arriver en fin d'après-midi à Salou. Installation à votre hôtel. Dîner suivi d'une soirée animée à votre hôtel.

Jour 2: TARRAGONE / SALOU

Petit déjeuner et **promenade libre à Tarragone**. Découverte de cette ville où l'ancien et le moderne se mêlent de façon captivante. Capitale de l'Espagne romaine, elle possède des monuments impressionnants comme l'amphithéâtre, le cirque et les remparts, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Déjeuner à l'hôtel. Dans l'après-midi et dans une ambiance festive, **venez participer au Super Loto** (facultatif en supplément) tenter de remporter l'un des superbes et nombreux lots à gagner (organisé par ES13). Dîner et soirée animée.

Jour 3: MARCHE LOCAL / SALOU

Petit déjeuner et départ pour une **promenade dans un marché local** de la Costa Dorada. Moment de détente sur le marché où vous pourrez flâner et effectuer quelques emplettes.

Déjeuner à l'hôtel. Dans l'après-midi, vous participerez au **spectacle organisé par l'ES13**.

Dîner et soirée animée. Nuit à l'hôtel.

Jour 4: SALOU / MONTBLANC / SALOU

Petit déjeuner et matinée libre pour profiter des infrastructures de l'hôtel ou d'une promenade dans cette station balnéaire. Déjeuner à l'hôtel. Après-midi **départ pour Montblanc, visite de cet ensemble architectural médiéval** aux remparts les mieux conservés de Catalogne. Petite balade guidée à pied jusqu'à la plaza Mayor. Retour à votre hôtel.

Dîner et soirée avec animations. Nuit à l'hôtel.

Jour 5: SALOU / LA JONQUERA / MARSEILLE

Petit-déjeuner et départ de la Costa Dorada jusqu'à la frontière espagnole. **Arrêt à la Jonquera**, où vous pourrez effectuer vos achats dans ce paradis du shopping. Déjeuner libre puis après le repas, départ en direction de la France, l'itinéraire autoroutier est le même qu'à l'aller. Arrivée à Marseille et sa région en fin de journée.

FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 4****
La pension complète du dîner du J1 au petit déjeuner du J5
Les boissons au cours des repas
Les soirées animées (offertes par l'ES13 et assurées par Thierry et son équipe !)
La taxe de séjour
Les assurances assistance / rapatriement, annulation et protection sanitaire

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 120 €
(nombre limité, nous consulter)
Les déjeuners du jour 1 et 5
Les dépenses personnelles et les pourboires



En partenariat avec



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;
La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;
L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.
Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.
En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.
Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.
Les principales exclusions sont les suivantes :
- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.
Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de l'Assurance Protection Sanitaire
« assistance et annulation » de notre assureur ASSUREVER couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19)
: Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température. Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement Etc.
Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme.
Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).